

Monsieur Christian BERGERON
Secrétaire de la Commission
Emploi-Formation
La Presse du Sud-Est

Objet : Ordre du jour Commission Emploi-Formation

Veurey, le 23 février 2005

Cher collègue,

Nous t'avons écrit le 8 février 2005 pour te rappeler l'urgence de convoquer rapidement la deuxième réunion obligatoire de l'année 2004 de la commission Emploi-Formation, qui doit définir les orientations du plan de formation 2005. En plus, nous avons profité de ce courrier pour te faire parvenir les points que les élus Filpac-CGT souhaitaient voir apparaître à l'ordre du jour de cette réunion.

Dans ta réponse datée du 9 février, tu écris que nous avons peut-être déjà reçu la convocation à la réunion. Ceci n'était pas possible car la convocation et l'ordre du jour pour la réunion du 7 mars sont datés du 11 février.

A la réception de cette convocation, nous avons été très surpris de ne voir apparaître presque aucun point de ceux que nous t'avons demandé de mettre à l'ordre du jour.

En effet celui-ci comporte uniquement les points suivants :

Formation :

1. Grille du plan 2004 corrigée.
2. Grille du plan 2005.
3. Formation ICOM.
4. Formation Heidelberg / Goss.
5. Formation management.
6. Formateurs internes.
7. Etude des demandes individuelles et collectives.
8. Questions diverses.

Emploi :

1. Questions diverses.

Nous avons contacté dans un premier temps M. Christian Clair, qui nous a précisé son accord pour intégrer les points demandés par la CGT. Il nous a demandé néanmoins de requérir ton accord...

Nous sommes perplexes. Devons-nous comprendre que c'est le secrétaire de la commission Emploi-Formation de tous les salariés de PSE qui s'oppose de voir apparaître les points demandés ?

.../...

.../...

Nous espérons qu'il s'agit uniquement d'un malentendu ou d'un oubli, car dans le cas contraire ce serait la première fois qu'un secrétaire de l'Emploi-Formation refuse de prendre ainsi en compte les demandes des salariés et des élus.

Nous te rappelons que ton rôle et ta responsabilité, étant secrétaire de cette commission, ne sont pas des fonctions syndicales, mais une émanation du Comité d'entreprise, et que de ce fait tu te dois de servir tous les salariés de PSE sans distinction de catégorie professionnelle ni d'étiquette syndicale.

Nous te demandons donc de faire le nécessaire pour rectifier l'ordre du jour en intégrant tous les points demandés par les élus Filpac-CGT pour la formation et pour l'emploi.

Je te prie de croire, cher collègue, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado

Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie

M. Christian Clair

AFFICHAGE